

Ne pas attendre que l'incident, l'accident, l'intrusion ou l'agression surviennent.

Obliger l'institution à écouter et à prendre en compte les besoins de ses personnels

Notre combat, à vos côtés, est d'utiliser les procédures de signalement et d'alerte pour mieux faire prendre en compte la santé et la sécurité au travail.

Pouvoir alerter, c'est déjà pouvoir agir pour la santé au travail !

Les écrits restent... sur le registre santé et sécurité. Ce registre obligatoire est l'outil indispensable de liaison avec le CHSCT où siègent vos représentants UNSA.

Que peut on consigner dans le registre?

A titre d'exemple et de façon non exhaustive, voici une liste de thèmes ou de situations pouvant faire l'objet d'un relevé d'observations et de suggestions à porter sur le registre.

Thèmes relatifs aux risques professionnels

- l'environnement extérieur,
- l'aspect immobilier provoquant des difficultés pour l'accès au poste de travail,
- l'état des bâtiments,
- la propreté et l'hygiène,
- la sécurité (électricité, gaz, produits ou matériels dangereux,...)
- chutes ou glissades,
- risques de maladies contagieuses ou professionnelles,
- ambiance de travail (éclairage, bruit, environnement, espace de travail, charges physiques et postures, travail sur écran...),
- manque de formation et d'information sur les risques liés à la santé et la sécurité au travail,

Situations liées aux conditions de travail

Incivilité/violence : non respect des règles de vie et des personnels, atteinte à la sécurité, dommage aux locaux et/ou au matériel, atteinte aux biens personnels et/ou collectifs, intrusion d'éléments externes à l'établissement
Insultes, menaces, intimidations, gestes violents, agressions verbales physiques, harcèlement moral et/ou sexuel, atteinte à la vie privée, diffamation, discrimination, conflit exacerbé entre collègues, avec des parents, abus de pouvoir...

Organisation du travail : charge trop importante, rythme insupportable, pénibilité, moyens inadéquats...

Exemples

- postes partagés et/ou multiples avec soit plusieurs niveaux de classe, soit plusieurs établissements, voir les deux,
- première année de stagiairisation,
- charge de travail des directeurs d'écoles,
- Non prise en compte de difficultés de santé reconnues,
- emploi du temps lourd ayant des conséquences sociales et/ou professionnelles,
- situation de reconversion,
- affectation sur un poste spécialisé sans formation,
- ...

Tous les événements liés à ces différents points peuvent entraîner un sentiment de malaise, du mal être, du stress, souffrances mentales, des atteintes physiques (TMS, angoisse, troubles dépressifs, pratiques addictives, accident, etc.) ...

Comment remplir le registre?

Je constate et/ou je suis victime d'un fait, un incident, un accident :

1. Je me procure le registre santé et sécurité dans mon établissement.

2. Je remplis une fiche:

Notifiez dans le détail ce que vous avez observé, constaté, vu ou vécu en étant le plus exhaustif possible, sans oublier la description du lieu. Vous pouvez formuler tout ce que vous jugez opportun de suggérer dans le domaine de la prévention des risques et de l'amélioration des conditions de travail.

3. Je fais une copie de la fiche que j'insère dans le registre.

4. Je contacte et j'envoie une copie de cette fiche à un membre CHSCT Unsa qui suivra le dossier en lien avec vous et si besoin saisira le CHSCT.

Les membres UNSA du CHSCT de l'Aude:

Rémy-Charles Sirvent : 06.62.64.78.56

Anne Marty : 06.72.54.67.54

mail de la section SE-UNSA de l'Aude: 11@se-unsa.org

5. Je communique la fiche originale dûment remplie à l'assistant de prévention en mains propres ou à mon IEN. Ce dernier doit viser la fiche.

6. Je vérifie si des suites ont été données à mes observations. Je tiens informé le délégué Unsa au CHSCT.

*N'hésitez-plus,
Contactez le SE-UNSA !*

